

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal tenue le **4 août 2026** à la sacristie de l'église au 165 rue Principale, Sainte-Monique, à 19 h 30.

1 - MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la présente séance ouverte.

2 - VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents à cette séance ordinaire : Lisa-Marie Lemire ; Nathalie Chapdelaine ; Renée Pinard ; Jean-François Guévin ; Luc Lemire

Est/sont absents : Mathieu Le Breton

Assiste également à la séance, Patrice Vaugois, directeur général et greffier- trésorier.

2026-08-152 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire rappelle que tous les conseillers ont reçu l'ordre du jour au moins quarante-huit (48) heures à l'avance. Ils déclarent l'avoir lu.

- 1 - MOT DE BIENVENUE
- 2 - VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 4.1 - Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 juillet 2026
- 5 - ADOPTION DES COMPTES À PAYER
 - 5.1 - Comptes du mois de d'août 2026
- 6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 - Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural - MRC de Nicolet-Yamaska - Contribution de la Municipalité
 - 6.2 - Contrat complémentaire - Étude géotechnique - Procédure d'attribution du contrat
 - 6.3 - Octroi d'un mandat à Techni-Consultant - Stratégie d'économie d'eau potable (SQEEP) 2025-2027
 - 6.4 - Période de vacances - fermeture du bureau municipal
 - 6.5 - Formation d'un comité ressources humaines
- 7 - TRAVAUX PUBLICS
 - 7.1 - Octroi de contrat de services professionnels - Étude géotechnique et caractérisation des sols - Reconstruction de la route
 - 7.2 - Octroi d'un contrat - Aménagement d'un stationnement derrière l'église
- 8 - SÉCURITÉ CIVILE
- 9 - SERVICES À LA POPULATION
 - 9.1 - Achat Toilette - Place du partage

10 - AFFAIRES NOUVELLES

- 10.1 -** Autorisation de paiement du décompte progressif no 3 - Travaux de stabilisation du cours d'eau mitoyen rang du Haut-de-l'Île
- 10.2 -** Achat de gravier pour routes
- 10.3 -** Autorisation de paiement du certificat de paiement no 5 - Travaux d'enrochement et de stabilisation du ruisseau sans nom (glissement de terrain)

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

12 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par Luc Lemire

APPUYÉ par Lisa-Marie Lemire

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE

4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2026-08-153

4.1 - Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 juillet 2026

ATTENDU que les élus ont pu prendre connaissance avant la présente séance du procès-verbal puisqu'il leur fut transmis conformément aux procédures et délais établis et exigés ;

Il est **PROPOSÉ** par Jean-François Guévin

APPUYÉ par Renée Pinard

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2026 soit accepté et signé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

5 - ADOPTION DES COMPTES À PAYER

2026-08-154

5.1 - Comptes du mois de d'août 2026

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes à payer d'une somme de 62 750,08 \$.

Il est **PROPOSÉ** par Lisa-Marie Lemire

APPUYÉ par Nathalie Chapdelaine

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents, d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à effectuer le paiement des factures selon la liste fournie telle que déposée en « Annexe A » au procès-verbal.

ADOPTÉE

6 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2026-08-155

6.1 - Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural - MRC de Nicolet-Yamaska - Contribution de la Municipalité

CONSIDÉRANT que la MRC de Nicolet-Yamaska a obtenu un financement de 1 975 000 \$ du Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural (FSTCR) pour renouveler sa

flotte de véhicules du transport collectif et adapté en plus d'ajouter un abribus par municipalité de son territoire ;

CONSIDÉRANT qu'une contrepartie de 450 000 \$ doit être fournie par les municipalités de la MRC afin de compléter le montage financier ;

CONSIDÉRANT que ce montant a été réparti entre les municipalités de la MRC en fonction de la population de chacune d'entre elles ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Monique devra contribuer pour un montant de 9 814,78 \$;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Monique souhaite répartir ce montant sous forme de quote-part sur trois années, soit 2027, 2028 et 2029 ;

Il est **PROPOSÉ** par Jean-François Guévin

APPUYÉ par Luc Lemire

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents de confirmer à la MRC de Nicolet-Yamaska que la Municipalité de Sainte-Monique souhaite répartir sa contribution qui s'élève à 9 814,78 \$ par quote-part sur trois années, soit 2027, 2028 et 2029.

ADOPTÉE

2026-08-156 6.2 - Contrat complémentaire - Étude géotechnique - Procédure d'attribution du contrat

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Monique doit procéder à l'octroi d'un contrat pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre du projet de glissement de terrain ;

CONSIDÉRANT que Techni-Consultant a déposé une offre de services no **01104**, datée du **9 juillet 2026**, pour un contrat complémentaire visant la préparation et la gestion de la procédure d'attribution du contrat sans évaluation qualitative, comprenant notamment la rédaction de la partie administrative, la publication de l'avis sur le SEAO, la préparation des addendas administratifs, si requis, ainsi que la rédaction de la recommandation administrative;

CONSIDÉRANT que le coût total de cette offre de services est de **3 966,64 \$**, taxes incluses ;

Il est **PROPOSÉ** par Jean-François Guévin

APPUYÉ par Lisa-Marie Lemire

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents d'accepter l'offre de services no **01104** de **Techni-Consultant**, au montant de **3 966,64 \$**, taxes incluses, pour la réalisation des services professionnels relatifs à la procédure d'attribution du contrat de l'étude géotechnique dans le cadre du projet de glissement de terrain, et d'autoriser le maire ainsi que le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à la réalisation de ce mandat.

ADOPTÉE

2026-08-157 6.3 - Octroi d'un mandat à Techni-Consultant - Stratégie d'économie d'eau potable (SQEEP) 2025-2027

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Monique doit assurer le respect des exigences de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) et produire les bilans et rapports exigés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT que Techni-Consultant a déposé l'offre de services no **01109**, datée du **14 juillet 2026**, pour la réalisation de la Stratégie d'économie d'eau potable (SQEEP) pour les années **2025, 2026 et 2027**, comprenant les visites des installations, la validation des données, la production des bilans annuels ainsi que les rapports de recommandations ;

CONSIDÉRANT que cette offre est au montant de **12 695,00 \$**, plus les taxes applicables, pour un coût total de **14 596,08 \$** ;

Il est **PROPOSÉ** par Renée Pinard

APPUYÉ par Luc Lemire

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents d'accepter l'offre de services no **01109** de **Techni-Consultant**, au montant de **14 596,08 \$**, taxes incluses, pour la réalisation de la Stratégie d'économie d'eau potable (SQEEP) pour les années **2025 à 2027**, et d'autoriser le maire ainsi que le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Monique, tous les documents requis afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2026-08-158 6.4 - Période de vacances - fermeture du bureau municipal

CONSIDÉRANT que les employés municipaux bénéficieront de leur période annuelle de vacances estivales du 5 au 31 août 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la fermeture temporaire du bureau municipal durant cette période ;

CONSIDÉRANT que les services essentiels de la Municipalité demeureront assurés, au besoin, selon les modalités habituelles ;

Il est **PROPOSÉ** par Jean-François Guévin

APPUYÉ par Renée Pinard

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents que le conseil municipal autorise la fermeture du bureau municipal de la Municipalité de Sainte-Monique pour la période des vacances des employés, soit du **5 août au 31 août 2026 inclusivement**.

Il est également résolu que le bureau municipal reprenne ses activités normales le **1er septembre 2026**, selon l'horaire habituel, et que la population soit informée de cette fermeture par les moyens de communication usuels de la Municipalité.

ADOPTÉE

2026-08-159 6.5 - Formation d'un comité ressources humaines

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Monique souhaite se doter d'un comité des ressources humaines ;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de désigner des représentants du conseil municipal ainsi que le directeur général pour siéger à ce comité ;

CONSIDÉRANT que ce comité jouera un rôle consultatif auprès du conseil municipal et formulera des recommandations sur les dossiers qui lui seront confiés ;

Il est **PROPOSÉ** par Nathalie Chapdelaine

APPUYÉ par Luc Lemire

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents de constituer un comité des ressources humaines de la Municipalité de Sainte-Monique.

Que ce comité soit composé des personnes suivantes :

- M. Sylvain Gélinas, maire
- Mme Lisa-Marie Lemire, conseillère municipale
- M. Patrice Vaugois, directeur général et greffier-trésorier.

Que le comité soit mandaté pour étudier les questions relatives à la gestion des ressources humaines et formuler des recommandations au conseil municipal.

ADOPTÉE

7 - TRAVAUX PUBLICS

2026-08-160 7.1 - Octroi de contrat de services professionnels - Étude géotechnique et caractérisation des sols - Reconstruction de la route

CONSIDÉRANT que La Municipalité a réalisé une procédure sur invitation écrite d'attribution d'un contrat suivant le prix proposé le plus bas pour la fourniture de services professionnels de géotechnique et de caractérisation des sols ;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des soumissions, le 31 juillet 2026, deux (2) des quatre (4) firmes invitées ont déposé leurs documents avant la date et l'heure limite ;

CONSIDÉRANT que les résultats des soumissions se détaillent comme suit :

	GROUPE ABS	ENGLOBE
Prix soumis (taxes incluses)	130 464,43 \$	184 578,57 \$
Rang	1	Non conforme

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission est conforme ;

Il est **PROPOSÉ** par Lisa-Marie Lemire

APPUYÉ par Nathalie Chapdelaine

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers que le mandat soit octroyé à la firme **Groupe ABS**.

ADOPTÉE

2026-08-161 7.2 - Octroi d'un contrat - Aménagement d'un stationnement derrière l'église

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Monique souhaite procéder à l'aménagement d'un stationnement derrière l'église afin d'améliorer l'accessibilité et d'augmenter le nombre d'espaces de stationnement disponibles ;

CONSIDÉRANT que des demandes de prix ont été effectuées auprès d'entrepreneurs pour la réalisation de ces travaux ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise **Excavation Guévin & Lemire** a transmis une proposition par courriel, en date du **27 mai 2026**, au montant de **20 855,00 \$**, plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise **PCG Excavation inc.** a également déposé une soumission, en date du **22 juillet 2026**, au montant de **20 735,00 \$**, plus les taxes applicables, pour la

réalisation des mêmes travaux ;

CONSIDÉRANT que la soumission de **PCG Excavation inc.** est la plus basse conforme et qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de lui octroyer le contrat ;

Il est **PROPOSÉ** par Luc Lemire

APPUYÉ par Nathalie Chapdelaine

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents d'octroyer le contrat pour les travaux d'aménagement du stationnement derrière l'église à **PCG Excavation inc.**, pour un montant de **20 735,00 \$**, plus les taxes applicables, conformément à la soumission datée du **22 juillet 2026**, et d'autoriser le maire ainsi que le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Monique, tous les documents nécessaires à la réalisation de ce contrat.

ADOPTÉE

8 - SÉCURITÉ CIVILE

9 - SERVICES À LA POPULATION

2026-08-162 9.1 - Achat Toilette - Place du partage

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Monique désire améliorer les installations mises à la disposition des citoyens et des visiteurs au parc Place du Partage ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'offrir des installations sanitaires adéquates afin d'assurer le confort des usagers du parc ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une offre au montant de **4 800,00 \$**, plus les taxes applicables, incluant la livraison, pour l'acquisition d'une toilette extérieure ;

Il est **PROPOSÉ** par Jean-François Guévin

APPUYÉ par Lisa-Marie Lemire

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents d'autoriser l'achat d'une toilette extérieure destinée au parc **Place du Partage**, au coût de **4 800,00 \$**, plus les taxes applicables, incluant la livraison.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à effectuer cette dépense et à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à la réalisation de cet achat.

ADOPTÉE

10 - AFFAIRES NOUVELLES

2026-08-163 10.1 - Autorisation de paiement du décompte progressif no 3 - Travaux de stabilisation du cours d'eau mitoyen rang du Haut-de-l'Île

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Monique a octroyé le contrat pour les travaux de stabilisation du cours d'eau mitoyen situé aux 561 et 570, rang du Haut-de-l'Île à l'entreprise Excavations Tourigny inc. ;

CONSIDÉRANT que la firme GéniciCité a transmis le **décompte progressif no 3** relatif aux travaux exécutés jusqu'au **10 juillet 2026** ;

CONSIDÉRANT que, par sa recommandation datée du **3 août 2026**, la firme GéniciCité

recommande le paiement d'un montant de **22 171,40 \$**, taxes incluses, lequel comprend une retenue de 5 % conservée jusqu'à la réception définitive des ouvrages ;

Il est **PROPOSÉ** par Jean-François Guévin

APPUYÉ par Luc Lemire

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents d'autoriser le paiement du **décompte progressif no 3 à Excavations Tourigny inc.**, pour les travaux de stabilisation du cours d'eau mitoyen situé aux **561 et 570, rang du Haut-de-l'Île**, au montant de **22 171,40 \$**, taxes incluses, conformément à la recommandation de paiement émise par la firme GéniCité.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à effectuer ledit paiement.

ADOPTÉE

2026-08-164 10.2 - Achat de gravier pour routes

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Monique doit procéder à des travaux d'entretien de son réseau routier afin de corriger certaines sections de chemins présentant des ornières, des affaissements et des irrégularités ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'effectuer l'achat de gravier afin de réaliser ces travaux de nivellement et d'améliorer la sécurité ainsi que la qualité de circulation sur les routes municipales ;

CONSIDÉRANT qu'un montant maximal de 6 000,00 \$ est prévu pour cet achat, conformément aux règles applicables en matière de gestion contractuelle et d'approvisionnement municipal ;

Il est **PROPOSÉ** par Lisa-Marie Lemire

APPUYÉ par Nathalie Chapdelaine

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents d'autoriser l'achat de gravier nécessaire à l'entretien et à la correction de diverses routes municipales, pour un montant maximal de **6 000,00 \$**, taxes applicables en sus, et d'autoriser la direction générale à effectuer les démarches nécessaires pour procéder à cet achat conformément à la réglementation municipale en vigueur.

ADOPTÉE

2026-08-165 10.3 - Autorisation de paiement du certificat de paiement no 5 - Travaux d'enrochement et de stabilisation du ruisseau sans nom (glissement de terrain)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Monique a reçu le certificat de paiement no 5 préparé par Englobe relativement aux travaux d'enrochement et de stabilisation du ruisseau sans nom, à la suite du glissement de terrain ;

CONSIDÉRANT que ce certificat recommande le paiement de la facture no 13016 de l'entrepreneur Lemire et Poirier inc. au montant de **20 122,23 \$**, taxes incluses, pour les travaux réalisés en juillet 2026 ;

Il est **PROPOSÉ** par Lisa-Marie Lemire

APPUYÉ par Renée Pinard

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture no

13016 de **Lemire et Poirier inc.**, au montant de **20 122,23 \$**, taxes incluses, conformément au certificat de paiement no 5 recommandé par Englobe dans le cadre des travaux d'enrochement et de stabilisation du ruisseau sans nom.

ADOPTÉE

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-08-166

12 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par Jean-François Guévin

Et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** que la présente séance ordinaire soit levée à 20 h 15.

ADOPTÉE

Je soussigné Sylvain Gélinas, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Gélinas
Maire

Patrice Vaugeois
Directeur général et greffier-trésorier

Le Maire est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto. Par sa signature, le maire scelle et exécute toutes et chacune des résolutions et règlements inscrits dans le présent procès-verbal.

Sylvain Gélinas
Maire

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussigné Patrice Vaugeois, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

Patrice Vaugeois
Directeur général et greffier-trésorier

Annexe A - Comptes du mois d'août 2026

[illegible]